

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3089

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer aux mots :

« à l'assistance médicalisée active à mourir »,

les mots :

« au soulagement de sa souffrance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les gens ne souhaitent pas mourir, personne ne souhaite mourir, ils ne veulent plus vivre la vie qu'ils sont en train de vivre. Ainsi, il est de notre devoir de leur en proposer une autre

C'est pourquoi nous devons offrir à chaque personne l'accès au soulagement de sa souffrance grâce aux soins palliatifs. Or depuis 10 ans, le développement des soins palliatifs s'est révélé notoirement insuffisant alors que l'urgence est là.

Le gouvernement annonce un nouveau plan national triennal de développement des soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie courant avril, il faut commencer par cela pour qu'il y ait un vrai choix